

Bulletin de l'ACAT Canada



***Bacha bazi* : une coutume afghane au service des talibans**

Plongée dans le chaos absolu, la population afghane subit de nouveau le retour des talibans au pouvoir. Malgré le départ d'une partie de la population vers des terres d'accueil comme le Canada, des milliers d'Afghans n'ont pas eu cette chance. Menace devenue réalité, femmes et hommes se retrouvent livrés à eux-mêmes dans un pays meurtri. Les enfants ne sont pas épargnés par la situation, qui les contraint à la mendicité et au travail forcé. Aussi, en raison de leur état de vulnérabilité, de jeunes garçons sont la cible d'hommes influents qui s'adonnent à une pratique culturelle pédophile appelée le bacha bazi.

Depuis 20 ans, l'Afghanistan connaît une guerre sans précédent, et la reprise du territoire par les talibans laisse présager de nouvelles heures sombres. Dans cette actualité, la cause des femmes est largement couverte. Délivrées du fondamentalisme, elles avaient

acquis de nouveaux droits, et ceux-ci sont aujourd'hui menacés par le retour du gouvernement taliban au pouvoir. Dans ce paysage chaotique, les enfants sont des victimes largement oubliées. Virginia Gamba, représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, rappelle à ce sujet que « l'Afghanistan reste l'un des endroits les plus dangereux pour un enfant qui veut vivre et grandir. Je suis consternée par la persistance et l'augmentation des niveaux élevés de violence subis par les enfants en Afghanistan, y compris ceux qui sont pris dans les combats » [1]. Les enfants constituent une population dont l'avenir est particulièrement inquiétant ; c'est le cas notamment des enfants de la tradition du *bacha bazi*.

Le *bacha bazi* (littéralement « jeu avec un garçon ») est une pratique culturelle pédophile qui met des garçons âgés entre 10 à 18 ans au service de personnes riches et influentes. Enlevés par des trafiquants ou vendus par des familles dans le besoin, les jeunes enfants se retrouvent aux mains de chefs de guerre, de commandants, de policiers et d'hommes politiques. Véritable marchandise, le garçon est dépersonnifié pour être transformé en femme. Maquillé et travesti, il est destiné à danser et à distraire les hommes qui le possèdent. En parallèle, ces enfants peuvent aussi exercer des fonctions de garde du corps ou de domestique [2]. Mais plus grave encore est le rôle d'objet sexuel que l'enfant est forcé à endosser. Effectivement, au service d'hommes de pouvoir, le garçon est rendu esclave de ses maîtres qui l'agressent sexuellement. L'horreur de ces agressions affecte inévitablement l'enfant, qui n'en est plus un. Comme l'énonce le journaliste Christian Stephen, les violences entraî-

Sommaire

*Le sort des jeunes garçons en Afghanistan
Journée mondiale contre la peine de mort*

Appel à l'action :

*Cameroun. Criminalisation des personnes
LGBTQ+*

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies.

nent des « hémorragies internes/anales, un prolapsus rectal, une protrusion d'intestins, des os du bassin déplacés, des blessures à la gorge, des hémorragies internes importantes, une déchirure de la paroi rectale, ainsi que des blessures dues à la force pure de la coercition. Il s'agit notamment de membres et de doigts cassés, de fractures, de dents cassées, de coups sauvages, d'étranglement, d'asphyxie et, dans certains cas, de décès. » [3]

Alors que le pays condamne l'homosexualité, cette pratique coutumière, perçue comme un signe de pouvoir et de richesse, est largement répandue dans certaines régions comme les zones rurales pachtounes, dans le sud et l'est du pays, ainsi que dans les régions tadjikes du nord [4]. Interdite lorsque le gouvernement taliban était au pouvoir jusqu'en 2001, elle connaît une résurgence depuis quelques années. Les talibans eux-mêmes tirent profit de cette coutume afghane pour orchestrer des attaques. En effet, ils envoient auprès des forces afghanes des enfants utilisés dans le cadre du *bacha bazi* pour que ces derniers les assassinent ou les empoisonnent [5].

La tradition du *bacha bazi* représente une négation absolue des droits de l'enfant. L'exploitation sexuelle et les mauvais traitements qui sont au cœur de cette pratique constituent des violations des plus cruelles des droits humains, notamment au regard de la *Convention internationale des droits de l'enfant*, ratifiée par l'Afghanistan. L'instrumentalisation de l'enfant tend à sa déshumanisation, et le respect de sa dignité humaine s'en trouve bafouée.

Récemment, le Conseil de sécurité des Nations unies a salué l'adoption en 2018 d'une loi sur la protection des droits de l'enfant condamnant la pratique du *bacha bazi* comme infraction dans le Code pénal afghan [6]. Néanmoins, l'impunité reste la plus totale. Plusieurs raisons empêchent la condamnation des responsables. Premièrement, comme l'explique l'ONG Hagar, la honte qui ronge les victimes d'abus sexuels est souvent un obstacle à leur identification [7]. De plus, les familles qui livrent leurs jeunes garçons comme marchandises préfèrent garder le silence, par peur de représailles de la part des responsables jouant de leur influence pour les intimider. Deuxièmement, les coupables se protègent derrière un système judiciaire corrompu et l'insuffisance de l'État de droit. Ainsi, sur les

36 entretiens avec des propriétaires pratiquant le *bacha bazi* menés par la Commission indépendante des droits de l'Homme en Afghanistan, 89 % affirment n'avoir jamais été traduits en justice [8]. Même dans les rares cas d'arrestations, les responsables sont rapidement libérés grâce à leurs contacts au sein des forces de police.

Dans un pays dépourvu de centre d'appui à la protection de l'enfance et de mécanismes d'intervention offrant une protection aux rescapés, le cauchemar perdure pour les victimes du *bacha bazi*. Devenus parias de la société, les survivants se réfugient dans la drogue et l'alcool, alors que d'autres n'ont d'autre choix que de ressortir à la prostitution [9]. En raison du manque de structures adéquates, les enfants victimes de violence peuvent se voir dirigés dans des centres de réhabilitation pour mineurs. Malgré tout, quelques ONG viennent en aide à cette population vulnérable. C'est le cas de l'Organisation internationale des migrations, qui dispose de quatre centres d'accueil sur le territoire [10].

Au Canada, l'organisation War Child a créé un programme d'assistance juridique et d'éducation communautaire dans le but de protéger les droits des jeunes garçons victimes du *bacha bazi* [11]. Les programmes de réadaptation permettent aux enfants de se familiariser de nouveau avec leur condition d'enfant et de reconstruire leur dignité humaine. Ces derniers jours, le gouvernement canadien a exprimé son soutien au peuple afghan en mettant en place un programme d'immigration spécial pour les ressortissants afghans et leurs familles. Ainsi, 20 000 Afghans sont attendus sur le territoire canadien [12]. Au-delà d'une aide matérielle, une aide psychologique est primordiale pour ces réfugiés. Parmi eux se trouvent éventuellement des victimes de *bacha bazi*, souffrant de blessures physiques et psychologiques singulières. Une attention spéciale par les services de l'immigration du Canada doit être assurée pour permettre une assistance adaptée.

En Afghanistan, l'enfant n'existe pas. Il est plutôt considéré comme une force de travail, un objet sexuel ou encore de la chair à canon. Plus forte que la loi, la tradition afghane du *bacha bazi* perpétue cette négation des droits de l'enfant. Des milliers de jeunes garçons ont été et sont encore concernés par cette pratique

Voir l'article contre la peine de mort sur notre site

Notre nouvelle stagiaire, Nina Pérez de l'UQAM, résume une brochure de la Coalition mondiale contre la peine de mort sur la Journée mondiale contre la peine de mort.

« Le 10 octobre prochain marquera la 19e Journée mondiale contre la peine de mort. De nombreuses organisations mondiales luttent afin que la peine capitale soit abolie, car elle constitue une réponse injuste et arbitraire à la criminalité. L'événement organisé par la Coalition mondiale contre la peine de mort veut dédier cette journée plus particulièrement aux femmes. Aux femmes qui dans certains pays sont à risques d'être condamnées à mort, à celle qui ont été exécutées et également à celles qui ont finalement été reconnues innocentes. ».

[Vous trouverez l'article complet sur notre site Internet.](#)

ancestrale. Aujourd'hui, l'inquiétude est d'autant plus grande pour l'avenir de ces enfants. Le retour d'un régime dictatorial et patriarcal des talibans ne laisse en effet que peu d'espoir de justice pour ces victimes et pour la disparition de cette coutume.

Réflexion d'Eva Pawlowski, stagiaire

Sources

Association Révolutionnaire des Femmes en Afghanistan. 2016. *Afghanistan to investigate child sex slavery as Taliban exploit practice to launch insider attacks on police.* www.rawa.org/temp/runews/2016/06/28/afghanistan-to-investigate-child-sex-slavery-as-taliban-exploit-practice-to-launch-insider-attacks-on-police.html [5]

Commission indépendante des droits de l'Homme en Afghanistan. 2014. *Rapport sur les causes et conséquences du Bacha Bazi en Afghanistan.* www.aihrc.org.af/home/research_report/3324 [2] [8]

Gouvernement du Canada. 2021. *Soutien aux ressortissants afghans : À propos des programmes spéciaux.* www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/afghanistan/mesures-speciales.html [12]

HAGAR international. 2013. *Rapport « Forgotten No More: Male Child Trafficking In Afghanistan ».* hagarinternational.org/wp-content/uploads/2018/04/Hagar-Research-Forgotten-No-More-Male-Child-Trafficking-in-Afghanistan.pdf [7] [10]

Le Soleil. 2016. La tradition afghane des jeunes esclaves sexuels. www.lesoleil.com/actualite/monde/la-tradition-afghane-des-jeunes-esclaves-sexuels-d20a8d616d0a5b3567a2536190acc2cf [4]

Londoño, Ernesto. 2012. Afghanistan sees rise in "dancing boys" exploitation. *Washington Post.* www.washingtonpost.com/world/asia_pacific/afghanistans-dancing-boys-are-invisible-victims/2013/12/30/bb8e8a5a-7c2b-11e1-8f65-4cbb23028e62_story.html [9]

Secrétaire général des Nations unies. 2021. *Rapport sur le sort des enfants dans le conflit armé en Afghanistan.* www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2021/662&Lang=F [1] [6]

Stephen, Christian. 2015. Hand Covers Bruise: The Destruction of Afghanistan's Boys. *Ryot News.* medium.com/ryot-news/hand-covers-bruise-the-destruction-of-afghanistan-s-boys-e4c6db2b7f7f [3]

War Child. 2019. *Rapport « Ending bacha bazi ».* www.warchild.ca/assets/documents/Ending-Bacha-Bazi.pdf [11]

Bulletin de l'ACAT Canada

Octobre 2021, Volume 12, n°07

Équipe de rédaction : Nancy Labonté, Eva Pawlowski, Nina Pérez et le Comité des interventions

Coordination de l'édition : Nancy Labonté

Révision linguistique : Josée Latulippe

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée à condition d'en citer la source.

Les articles signés et reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur ou de leur autrice, et non celle de l'ACAT Canada.

ACAT Canada

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

Téléphone : (514) 890-6169

Courriel : acat@acatcanada.org

Restez informés : acatcanada.ca

www.facebook.com/acatcanada

Fédération internationale : www.fiacat.org

Cameroun. Criminalisation des personnes LGBTQ+

Être une personne LGBTQ+ au Cameroun est illégal et moralement choquant, entraînant la banalisation de la violence à leur égard. Ainsi se révèle un autre visage de la torture. Pour fuir la persécution, ces personnes peuvent être accueillies au Canada selon une directive de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Appelons le Canada à préciser son accueil des personnes persécutées au Cameroun.

Le 8 février 2021, Njeuken Loic (connue sous le nom de « Shakiro ») et Mouthe Roland (connue sous le nom de « Patricia »), deux femmes transgenres, sont arrêtées dans un restaurant parce que vêtues d'habits féminins [1]. Le 11 mai, la justice camerounaise les condamne à une peine de 5 ans d'emprisonnement et à 200 000 francs CFA d'amendes pour tentative d'homosexualité et outrage public aux mœurs [2]. Ces deux femmes, à propos desquelles les juges ont présumé de l'existence de rapports homosexuels, sont parmi les cibles d'une chasse aux sorcières menée par le gouvernement du Cameroun qui criminalise les rapports entre personnes du même sexe. Les minorités sexuelles souffrent aussi d'un climat anti-LGBTQ+ largement répandu dans la société. Alors qu'elles venaient de bénéficier d'une mesure de mise en liberté provisoire, Shakiro et Patricia ont subi une agression filmée par un groupe de jeunes à Douala. Leur avocate, M^e Nkom, indique que « les images sont violentes. Les deux femmes, extraites de force d'un taxi, sont humiliées, dénudées, rouées de gifles, de coups de pied... La scène dure plusieurs minutes, c'est de la barbarie » [3].

La phobie sociale envers les LGBTQ+ au Cameroun n'est pas un cas isolé. En effet, 69 pays dans le monde condamnaient encore les pratiques homosexuelles en 2020, selon l'Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (Ilga) [4]. Sur le seul continent africain, 32 des 54 pays considèrent explicitement que les relations entre personnes du même sexe constituent un crime [5]. Pour les pays africains, l'homosexualité contrevient au modèle du citoyen

africain. En effet, la déviance sexuelle remet en cause l'idéologie autoritaire hétérosexiste ancrée dans ces sociétés [6]. Considérés comme immoraux, indécents, voire contre nature, les actes d'homosexualité font l'objet de condamnations extrêmement violentes. Selon l'observatoire des inégalités, certains pays appliquent des peines allant des coups de fouet à la thérapie forcée. Certains pratiquent même la peine de mort. En effet, les relations homosexuelles sont passibles de peine

de mort dans six pays, dont le Yémen et la Mauritanie [7].

À partir de 2006, le Cameroun a entrepris une véritable répression des communautés LGBTQ+, notamment par le biais des médias. Cette année-là, le journal camerounais *La Météo* a publié une liste de personnalités politiques présumées homosexuelles, qui a été relayée par une grande majorité de journaux [8]. Qualifiées d'« œuvre de salut public » selon le rédacteur en chef du journal *l'Anecdote*, ces délations sont apparues parallèlement au lancement d'une campagne de répression anti-LGBTQ+ par le gouvernement [9]. Généralement dénoncées par des voisins ou des inconnus sur fond de suspicions, les personnes LGBTQ+ font l'objet d'arrestations et de poursuites non fondées [10]. En fait, le cas de ce Camerounais condamné pour homosexualité en 2014 après avoir simplement commandé une boisson crémeuse dans un bar. À ce sujet, la justice camerounaise a estimé que la boisson était jugée trop féminine pour être commandée par un homme [11]. Alors que l'article 347-1 du Code pénal condamne les relations entre personnes du même sexe en public, les nombreux cas de condamna-

Vous pouvez agir!

Envoyez [la lettre proposée](#).
Merci de votre engagement!

tions témoignent néanmoins de l'absence de preuves.

En 2021, les minorités sexuelles subissent une nouvelle vague d'arrestations arbitraires. Dans son dernier rapport, Human Rights Watch (HRW) fait part de 24 personnes LGBTQ+ arrêtées, tuées, battues ou menacées par les forces de l'ordre depuis le mois de février [12]. Lors de ces arrestations, les minorités sexuelles subissent des violences physiques et psychologiques. Premièrement, des cas de test de dépistage du VIH ainsi que des examens anaux forcés ont été documentés. Une victime qui a eu le courage de témoigner pour HRW raconte : « Le médecin était gêné, mais a dit qu'il devait faire l'examen parce que le procureur en avait besoin. J'ai dû me pencher en avant. Le médecin portait des gants et a inséré son doigt. C'était la chose la plus humiliante que j'aie jamais vécue » [13]. Cet examen médical est une véritable atteinte au droit à l'intégrité corporelle et constitue une forme de traitement cruel, inhumain et dégradant et, dans certains cas, il s'apparente à de la torture. Deuxièmement, lorsque ces personnes sont placées en détention, elles subissent des agressions et des viols collectifs aux mains d'autres détenus sans intervention des gardiens, qui sont complices de ces violences [14]. Dernièrement, au Cameroun, les minorités sexuelles sont victimes de la pratique du « weekend arrest ». Arrêtées le vendredi, elles sont relâchées à la fin du weekend contre une somme d'argent [15].

La criminalisation de l'homosexualité au Cameroun entraîne des conséquences désastreuses sur les minorités sexuelles. De plus, marginalisées et stigmatisées, les personnes LGBTQ+ sont souvent rejetées par leurs familles [16]. Elles font aussi l'objet de discriminations dans l'accès aux droits les plus fondamentaux, tels que l'éducation et les soins de santé. En effet, il n'est pas rare que les traitements du VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles soient refusés aux minorités sexuelles [17]. Alors qu'elles sont victimes de violences par la population et le gouvernement, les minorités sexuelles ne disposent d'aucun soutien psychologique. Ainsi, selon le rapport annuel 2018 des cas de violences et violations faites sur la base de *l'Orientation sexuelle et de l'identité de genre au Cameroun*, produit par Alternatives Cameroon et Humanity First Cameroon, presque un tiers de la communauté LGBTQ+ souffre d'une dépression sévère [18].

Par sa politique homophobe, le Cameroun manque cruellement à ses engagements nationaux et internationaux. Comme le rappelle l'avocate Alice Nkom, la loi pénalisant l'homosexualité contrevient au principe constitutionnel camerounais qui prévoit la primauté des lois internationales [19]. À cet effet, sur le plan international, le Cameroun s'est engagé à respecter de nombreux textes internationaux qui protègent les communautés LGBTQ+ et interdisent la discrimination à leur endroit. C'est le cas notamment de la *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, qui ga-

rantit le droit à la non-discrimination et une égalité de protection devant la loi. En ce sens, la Commission africaine des droits de l'homme estime que l'égalité de protection s'étend à l'orientation sexuelle. S'agissant des textes onusiens, le Cameroun a ratifié le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (PIDCP), qui garantit une égale protection, la non-discrimination et le droit à la vie privée. À ce titre, le Comité des droits de l'homme considère que la loi pénalisant l'homosexualité au Cameroun contrevient aux principes énoncés dans le *Pacte* [20]. Depuis 1986, le Cameroun est État partie à la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*. Néanmoins, le Comité contre la torture se dit préoccupé par le fait que « les cas de violence, de harcèlement, de "viol correctif" et de meurtre à l'encontre de lesbiennes, gays [sic], bisexuels et transgenres, ainsi qu'à l'encontre de défenseurs des droits de l'homme qui dénoncent ces violations, ne font pas l'objet d'enquêtes approfondies » [21].

La défense des droits des minorités sexuelles est importante pour le Canada. En 2017, une vague de répression des personnes homosexuelles est survenue en Tchétchénie, et le gouvernement canadien n'a pas hésité à apporter son soutien aux minorités par la mise en œuvre d'un partenariat avec l'ONG RainBow Railroad – une organisation canadienne qui aide les lesbiennes, les gais, les bisexuels, les transgenres et les homosexuels à échapper à la vio-

lence et à la persécution dans leur pays d'origine [22]. Grâce à cette initiative, 31 personnes LGBTQ+ ont ainsi obtenu l'asile au Canada. Justin Trudeau a d'ailleurs déclaré que le pays « continuera à défendre les droits et à protéger les personnes vulnérables dans le monde » [23]. L'attachement des Canadiens à protéger les minorités sexuelles s'illustre aussi par l'entrée en vigueur de la « Directives n° 9 : Procédures devant la CISR portant sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre », établie par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada [24]. L'objectif de cette directive est de mieux comprendre les difficultés auxquelles se heurtent les personnes de la communauté LGBTQ+ et de définir le critère de persécution en lien avec l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre [25]. Encourageons ce type d'initiative en écrivant au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté afin d'augmenter le nombre de personnes LGBTQ+ réfugiées au Canada en favorisant, entre autres, celles provenant du Cameroun.

Sources

Alternatives-Cameroun et Humanity First Cameroon. 2019. *L'ignorance... Rapport annuel 2018 des cas de violences et violations faites sur la base de l'Orientation Sexuelle et de l'Identité de Genre au Cameroun*. www.coalitionplus.org/wordpress/wp-content/uploads/2019/05/RAPPORT-DE-VIOLATION-LGBTI-AU-CAMEROUN-2018-FINAL-1.pdf [18]

Awondo, Patrick, Peter Geschiere, Graeme Reid, Alexandre Jaunait, Amélie Le Renard et Élisabeth Marteu. 2013. Une Afrique homophobe : Sur quelques trajectoires de politisation de l'homosexualité : Cameroun, Ouganda, Sénégal et Afrique du Sud. *Raisons politiques*, 49, 95-118. www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2013-1-page-95.htm [8] [9]

Comité des droits de l'homme. 2017. *Observations finales concernant le cinquième rapport périodique du Cameroun* CCRP/C/CMR/CO/5. docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx [21]

Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU. 2019. *Observations finales concernant le quatrième rapport périodique du Cameroun* E/C.12/CMR/CO/4. docs-tore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx [20]

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. 2017. *Directives numéro 9 du président : Procédures devant la CISR portant sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre*. www.irb-cisr.gc.ca/fr/legales-politique/politiques/Pages/GuideDir09.aspx [24] [25]

France 24. 2021. *Au Cameroun, l'homophobie continue de faire des victimes*. www.france24.com/fr/afrique/20210223-au-cameroun-l-homophobie-continue-de-faire-des-victimes [19]

Gay Christian Africa. 2015. *Stigmatisation et discrimination des personnes LGBT au Cameroun : le rôle de l'Église catholique locale*. www.gaychristianafrica.org/stigmatisation-et-discrimination-des-personnes-lgbt-au-cameroun-le-role-de-leglise-catholique-locale/ [16]

Human Rights Watch. 2021. *Cameroun : Vague d'arrestations et abus à l'encontre de personnes LGBT*. www.hrw.org/fr/news/2021/04/14/cameroun-vague-darrestations-et-abus-lencontre-de-personnes-lgbt [12] [13] [14]

Independent Advisory Group on Country Information. 2020. *Country Policy and Information Note. Cameroon: Sexual orientation and gender identity or expression*. [assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/865882/Cameroon - SOGIE - CPIN - v1.0 Final Feb 20 Gov.uk.pdf](http://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/865882/Cameroon_-_SOGIE_-_CPIN_-_v1.0_Final_Feb_20_Gov.uk.pdf) [15] [17]

Le Nouvel Obs. 2014. Il boit un Baileys et est déclaré coupable d'homosexualité. www.nouvelobs.com/l-histoire-du-soir/20140916.OBS9351/il-boit-un-baileys-et-est-declare-coupable-d-homosexualite.html [11]

Ndjio, Basile. 2018. Sexuality and nationalist ideologies in post-colonial Cameroon. In : Saskia Wieringa et Horacio Sivori (Éd). *The Sexual History Of The Global South Sexual Politics And Postcolonialism In Africa, Asia And Latin America*. archive.org/details/TheSexualHistoryOfTheGlobalSouthSexualPoliticsAndPostcolonialismInAfricaAsiaAndLatinAmerica/page/n135/mode/2up [6]

Observatoire des inégalités. 2021. *Dans 69 pays sur 193, l'homosexualité est interdite*. www.inegalites.fr/Dans-69-pays-sur-193-l-homosexualite-est-interdite?id_theme=19 [4] [5] [7]

Parent, Stéphane. 2017. *Le Canada a tout fait pour accueillir une trentaine d'homosexuels tchétchènes persécutés*. www.rcinet.ca/fr/2017/09/05/le-canada-a-tout-fait-pour-accueillir-une-trentaine-dhomosexuels-tchetchenes-persecutes/ [22] [23]

STOP homophobie. 2021. *Cameroun : L'influenceuse trans Shakiro et son amie Patricia « lynchées » par une dizaine de jeunes à Douala*. www.stophomophobie.com/cameroun-influenceuse-trans-shakiro-et-son-amie-patricia-lynchees-par-une-dizaine-de-jeunes-a-douala/ [1] [2] [3]

The Advocates for Human Rights et Alternatives Cameroon. 2020. *Republic of Cameroon's Compliance with the Convention Against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment* (Suggested List of Issues Prior to Reporting relating to violence and discrimination on the grounds of sexual orientation or gender identity). tbinter-net.ohchr.org/Treaties/CAT/Shared%20Documents/CMR/INT_CAT_ICSCMR_42507_E.pdf [10]